

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Budget commune :**

- Requalification de la place de l'Église et aménagement des rues adjacentes au centre du village - Lancement de la consultation par marche à procédure adaptée
- Participation 2021 aux colonies de vacances – centres aérés etc...
- Frais de déplacement du bénévole et personnel territorial qui animent la médiathèque

⇒ **ONF :** Destination des produits déperissables et accidentels des parcelles diverses

⇒ **Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communal :** Demandes d'adhésion

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 20 janvier 2021

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et M. Laurent VOIRY.

Absent :

Secrétaire : M. Laurent VOIRY

Approbation des comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal du 3 et 22 décembre 2020. Les membres du Conseil Municipal, approuvent, les comptes rendus à l'unanimité.

N° DCM 01/2021	<u>REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET AMENAGEMENT DES RUES ADJACENTES</u> <u>AU CENTRE DU VILLAGE</u> <u>LANCEMENT DE LA CONSULTATION PAR MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE</u>
-------------------	---

Monsieur Julien POTHIER informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la Commission Travaux a eu lieu le 10 décembre dernier. Au cours de cette séance de travail, il a été abordé la préparation du marché pour le recrutement du maître d'œuvre qui assurera la mission pour mener à bien la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg. Le projet est évalué à 350 000, 00 € HT.

Monsieur Julien POTHIER indique que le maître d'œuvre serait rémunéré à hauteur de 11% du budget du projet.

Mme le Maire, explique que la procédure de consultation sera vendredi 29 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre

AUTORISE Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes autres pièces jointes relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Dominique AZIER défend son point de vue : il trouve le projet trop coûteux et préférerait un aménagement moins ambitieux. Madame le Maire explique que la réalisation peut être étalée sur plusieurs

années. De plus, Monsieur Julien POTHIER précise que nous obtiendrons des subventions pouvant atteindre 60% (montant variable en fonction de la nature des sous éléments de l'aménagement global). M. Anthony LANGEVIN précise qu'il faudra voir au niveau du budget si le projet peut passer ou s'il faudra l'envisager sur plusieurs années.

Dates à retenir :

- le 29 janvier 2021- lancement de la procédure (publication site de L'AMV88 et documents dispo SPL XDEMAT),
- le 18 février 2021 visite de l'aménagement de la commune de Housseras,
- le 26 février 2021 à 12 H 00 - remise des offres,
- le 4 mars 2021 après midi – choix des trois candidats
- le 13 mars 2021 matin – audition des 3 bureaux d'études avec les membres du CM

N° DCM 02/2021	<u>PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AERES, COLONIES DE VACANCES ET AUTRES ACTIVITES EXERCICE 2021</u>
-------------------	--

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale annuelle aux divers centres aérés, colonies de vacances. Elle rappelle que la participation est actuellement de 40 €/an/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reconduire pour l'année 2021 dans les mêmes conditions que l'année précédente, sa participation communale et de porter la subvention à 40 €/An/Enfant (âgé de 3 à 16 ans) aux différents centres aérés, colonies de vacances, activités socioculturelles, extra-scolaires, ceci durant cinq jours consécutifs minimum et qu'il y a lieu pour les parents de demander cette aide en amont desdites activités. (Il est rappelé que cette prise en charge ne peut pas être accordée dans le cadre des activités scolaires).

Elle précise qu'il y a eu 7 bénéficiaires l'an dernier (7 bénéficiaires en 2019 et 16 bénéficiaires en 2018) et que l'aide est versée à l'organisme et non pas au bénéficiaire ; l'aide doit donc être sollicitée en amont. Madame Virginie HIVERT rétorque alors qu'il serait bon d'indiquer cette information dans le bulletin communal 2021 en cours d'élaboration.

N° DCM 03/2021	<u>MEDIATHEQUE COMMUNALE FRAIS DE DEPLACEMENT DE FORMATIONS ET DE REPAS DES BENEVOLES</u>
-------------------	--

Mme le Maire, informe que les bénévoles de la médiathèque sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour leurs déplacements liés à leurs activités au bénéfice de la Commune et de repas lors de sessions de formations. Elle propose que la Commune puisse dédommager pour ces déplacements selon les barèmes officiels de la fonction territoriale. Elle précise qu'actuellement, après l'arrivée récente de Madame Laurence LAMOISE, 4 bénévoles animent la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2021 d'indemniser les bénévoles pour leurs frais de déplacements et de repas engagés dans le cadre des formations, selon les modalités et les montants fixés par décret pour les

agents territoriaux (à hauteur de 17,50 € maximum par repas sur présentation de justificatifs et pour les frais kilométriques suivant le nombre de km et chevaux fiscaux du véhicule utilisé).

(pour info: les personnes bénévoles : Sylvie CHARDOT, Danièle LORANGE, Nathalie VIARD, Laurence LAMOISE, et suite au mesure de couvre-feu : les horaires d'ouverture de la médiathèque sont le samedi de 10 H 00 à 12 H 00 au lieu du mercredi de 17 H 00 à 19 H 00)

N° DCM 04/2021	<u>ONE</u> <u>DESTINATION DES PRODUITS DEPERISSANTS ET ACCIDENTELS DES PARCELLES DIVERSES</u>
-------------------	--

M. Dominique AZIER informe qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la destination des produits périssant et accidentels des parcelles diverses (10, 12 et 19)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles diverses concernant les produits périssant et accidentels :

- **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2020/2021
- **Vente après façonnage en cession amiable des houppiers** aux habitants à un prix de **31.82 € H.T** /stères au cours de l'exercice 2020/2021

N° DCM 05/2021	<u>SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE</u> <u>DEMANDES D'ADHESION</u>
-------------------	--

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentée par :

- la Commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau),
- le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt),
- le Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompaire)
- Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ l'adhésion des collectivités précitées.

INFORMATIONS DIVERSES :

a/ Dossier mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme avec le Scot des Vosges

M. Julien POTHIER donne lecture de l'analyse des offres des trois bureaux d'études liés au marché accord-cadre avec la CAE

Bureau d'études	Adresse	Prix H.T. mission de mise en comptabilité	Prix H.T Mission de toiletage	Prix global H.T.	Heures
Vidal consultants	170 rue de la Croix	4 685 €	856 €	5 541 €	72 H 00

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE

	88440 Frizon				
EOLIS	115 rue d'Alsace 88100 St Dié des Vosges	2 090 €	660 €	2 750 €	49 H 00
Perspectives	2 rue de la Gare 10150 Charmont Sous Barbuise	3 935 €	885 €	4 820 €	80 H 50

b/ Bâtiments communaux

Mme le Maire informe que le bâtiment garderie/MAM détient 1 seul compteur d'eau et que le chauffe-eau sert aux deux entités. Afin de garantir au plus juste la facturation il est demandé de voir pour l'installation d'un compteur pour chacune des entités, le Conseil Municipal demande que des devis soient établis pour le coût de l'installation.

c/ Modification des horaires « bruits »

Mme le Maire informe que le document distribué à l'ensemble de la population courant mai pour les horaires autorisés aux bruits comporte une erreur. En effet si on se réfère à l'arrêté du préfet du 5 juillet 1993 les bruits sont autorisés le samedi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00 et non de 15H 00 à 19 H 00. La rectification apparaîtra dans le bulletin communal.

d/ PanneauPocket :

Mme le Maire demande que dans la prochaine newsletter soit indiqué que la commune proposera pour les habitants, l'utilisation de l'application **PanneauPocket**.

e/ Déneigement :

Mme le Maire informe que mercredi 27 janvier les rues de la commune n'ont pas été déneigé suite à la panne de la saleuse, elle précise que la rue des Frères Mourot était glissante.

f/ travaux route d'Oncourt :

M. Julien POTHIER informe de la réception des travaux au niveau renforcement électrique pour les futures maisons au lieudit de la Hermennerotte le 11 février : transformateur à côté de la station d'épuration.

f/ Antenne SFR :

Mme le Maire informe du courrier reçu en mairie du groupe SFR pour l'installation d'une antenne 4 G fixe, il est souhaité d'étudier l'emplacement avec les représentants du groupe.

g/ Parrainage d'une tombe au Quéquement :

Mme le Maire souhaite que la commune parraine une tombe de soldat américain au cimetière du Quéquement.

h/ Commission Finances :

la date retenue pour la réunion de la commission finances est le vendredi 19 février 2021 à 14 H 00

i/SCOT des Vosges Centrales :

M. Anthony LANGEVIN informe qu'il ne pourra pas être à la réunion du SCOT le 9 février 2021 à 18H00. M. Laurent VOIRY, suppléant au SCOT, indique qu'il le remplacera à cette réunion.

j/Intervention de SUEZ :

Mme le Maire informe de l'intervention de SUEZ le vendredi 24 décembre dernier suite à un panier d'égout tombé dans la bouche.

M. Anthony LANGEVIN demande si la CAE préviendra la commune lorsque l'intervention sera programmée pour les travaux de réparation.

k/ Bulletin communal :

Mme le Maire informe que le bulletin sera distribué fin février. Elle présente les différents articles quasi finalisés et qui seront transmis à l'imprimeur. L'insertion de pages publicitaires est envisagée pour l'édition 2022.

La date proposée pour la prochaine réunion du Conseil Municipal est le 4 mars 2021.

Séance levée à 22 H 55